



## **Consultation publique pour les investissements envisagés sur le territoire du SMO Eure-et-Loir Numérique dans le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut Débit**

### Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit ». Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus du plan d'action du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Eure-et-Loir Numérique, détaillés sur le territoire pour lequel le SMO souhaite bénéficier des financements du Fonds de la Société Numérique (FSN).

### **1. COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom** : Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique

**Adresse postale** : Hôtel du Département – 1 place Châtelet – CS 70403

**Code postal** : 28008

**Ville** : Chartres cedex

**Téléphone** : 02.37.88.08.73

**Mail** : [benoit.dey@numerique28.fr](mailto:benoit.dey@numerique28.fr)

*Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est : Monsieur Benoit DEY, Directeur du Syndicat Mixte Eure-et-Loir Numérique.*

## 2. PROJET D'INVESTISSEMENTS OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION FSN

### 2.1 Synthèse du projet

Le projet, porté par le Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique, s'inscrit dans la continuité du plan d'aménagement numérique eurélien décrit dans le SDTAN. Il a pour objectif de desservir en FttH de l'ordre de 45 000 locaux résidentiels et professionnels supplémentaires de la zone publique.








**Les actions engagées à horizon décembre 2017 sont donc les suivantes :**

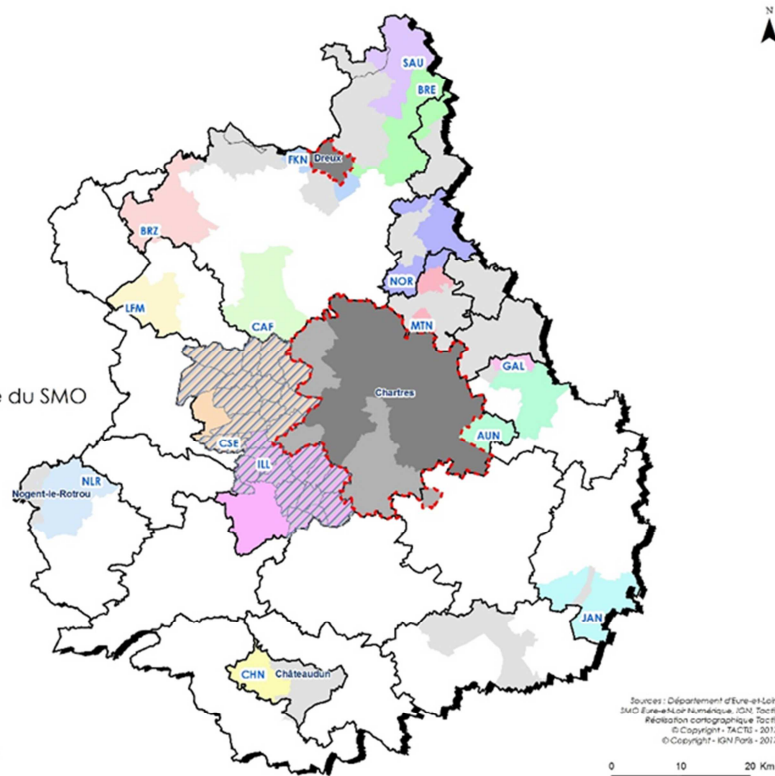
Type d'actions	Description du projet
<b>Desserte FttH</b>	<p><u>Tranche ferme</u> : de l'ordre de 38 447 locaux résidentiels et professionnels à desservir en FttH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 Nœuds de Raccordement Optique</li> <li>• 94 Points de Mutualisation</li> <li>• 1 870 km d'infrastructures optiques à déployer jusqu'à proximité des habitations.</li> <li>• 359 communes</li> </ul> <p><u>Tranche conditionnelle</u> : de l'ordre de 7246 locaux résidentiels et professionnels à desservir en FttH sur les communes initialement ciblées par CM'IN sur ses fonds propres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Nœuds de Raccordement Optique</li> <li>• 94 Points de Mutualisation</li> <li>• 1 870 km</li> <li>• 33 communes</li> </ul>
<b>Desserte FttN</b>	Le présent dossier ne vise pas de demande de subvention au titre de ce volet.
<b>Collecte</b>	Le présent dossier ne vise pas de demande de subvention au titre de ce volet.
<b>Desserte FttO – Raccordement d'établissements prioritaires</b>	Le présent dossier ne vise pas de demande de subvention au titre de ce volet.
<b>Inclusion numérique</b>	Le présent dossier ne vise pas de demande de subvention au titre de ce volet.

## 2.2 Volet desserte FttH

### Périmètre du déploiement FttH Tranche 2

SMO Eure-et-Loir Numérique

-  Zones d'emprise des NRO/SRO tranche 2
-  Zones d'emprise des NRO/SRO tranche 1
-  Zones concertées Orange
-  Zones concertées Céliéno
-  Zone d'action conditionnelle du SMO
-  Limites du département
-  EPCI





## 2.3 Volet desserte FttN et opticalisation des NRA-ZO

Le présent dossier ne vise pas de demande de subvention au titre de ce volet.

## 2.4 Volet collecte

Le présent dossier ne vise pas de demande de subvention au titre de ce volet.

## 2.5 Volet desserte FttO

Le présent dossier ne vise pas de demande de subvention au titre de ce volet.

## 2.6 Volet inclusion numérique

Le présent dossier ne vise pas de demande de subvention au titre de ce volet.

### 3. SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE L'EURE-ET-LOIR

---

Intitulé du Schéma Directeur :

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Eure-et-Loir.

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

Le SDTAN de l'Eure-et-Loir est téléchargeable sur le site Internet d'Eure-et-Loir Numérique à l'URL suivante :

- <http://www.numerique28.fr/wp-content/uploads/2016/07/SDTAN-version-actualis%C3%A9e-janv-2012.pdf>

et est disponible sur simple demande auprès de Monsieur Benoit DEY, Directeur d'Eure-et-Loir Numérique, et dont les coordonnées sont les suivantes :

- **Mail :** [benoit.dey@numerique28.fr](mailto:benoit.dey@numerique28.fr)
- **Téléphone :** 02.37.88.08.73

Le Schéma Directeur THD peut également être téléchargé à l'URL suivante :

[http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Eure-et-Loir\\_Sdtan\\_janv2012.pdf](http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Eure-et-Loir_Sdtan_janv2012.pdf)

### 4. DÉCLARATION D'INTENTION D'INVESTISSEMENT PRIVÉ SUR LE PERIMÈTRE DU SMO EURE-ÉT-LOIR NUMERIQUE

---

Tout opérateur tiers souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer en propre un réseau Haut ou Très Haut Débit, peut saisir par courrier le Syndicat Mixte Eure-et-Loir Numérique, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'autorité de régulation.

Il devra préciser dans sa demande **écrite**, pour chaque déploiement envisagé :

- La nature du réseau qu'il entend déployer,
- Le ou les secteurs géographiques concernés,
- Le planning de réalisation.

Une copie de ce courrier devra également être envoyée, par **mail** à M. Benoit DEY.

Tout signalement devra être communiqué par voie postale à l'adresse suivante :

Eure-et-Loir Numérique  
Hôtel du Département  
1 Place Châtelet  
CS 70403  
28008 CHARTRES CEDEX